

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

### **DELIBERATION N° 2023-04- 06 B : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

En application de l'Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, vu notamment son article L.332-23-1°, et considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal,

**DECIDE** les recrutements suivants :

**a) CINEMA :**

- Nécessité de recruter deux agents au grade d'adjoint technique du 09/10/2023 au 31/05/2024 à temps partiel pour effectuer la maintenance du cinéma municipal durant la période des travaux de réhabilitation

**b) ECOLES :**

- Nécessité de recruter une agente au grade d'adjoint technique du 01/10/2023 au 31/12/23

**c) ESPACES JEUNES et Centre de Loisirs :**

Nécessité de poursuivre le CDD « accueil jeunes » souscrit avec une agente, au-delà du 30/09 jusqu'au 31/12/2023

Et de recruter un agent d'animation du 18/10/2023 au 03/11/2023 inclus pour l'Espace Jeunes

Et de recruter un adjoint d'animation saisonnier pour les vacances scolaires de la Toussaint

**PRECISE** que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités du budget primitif 2023 en vigueur.

**INDIQUE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 2 octobre 2023

Le Maire,

  
Philippe BRUGÈRE

Accusé de réception en préfecture  
019211913/03-20231004-2023-04-06-B-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

